



CTPM des 17 et 18 Mai 2010 Déclaration liminaire

Monsieur le président,

En avant-propos, de cette déclaration, la situation particulière et le caractère « historique » de ce Comité Technique encore paritaire m'amène à vous indiquer qu'à la suite de mon intervention, une deuxième déclaration vous sera faite à la suite d'un courrier du ministre d'Etat chargé de l'écologie, du développement durable et de la mer à Madame le ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi. Enfin, nous souhaitons revenir vers vous pour une dernière déclaration préalable avant que ne soient abordés les sujets relatifs à la sphère DGFIP et en particulier les statuts particuliers de cette direction.

Sur ce point, nous tenons dès maintenant à vous rappeler notre exigence de voir passer dans un tout prochain CTPM les statuts particuliers des autres directions du ministère pour une entrée en application du NES, dès le 1^{er} septembre 2010. De plus, il nous paraît urgent d'ouvrir les discussions sur les statuts techniques concernés par ce dispositif.

Notation : cette fois je ne vous parlerai pas de celle des agents, même si cela mériterait encore débat mais plutôt des agences de notation. A peine, le plan européen d'aide à la Grèce ficelé, les bourses européennes se sont littéralement envolées. Mme Lagarde a jusqu'à trouvé cette réaction démesurée, c'est dire ! D'ailleurs, la fin de semaine dernière a été marquée par de nouveaux soubresauts.

Ce qui veut dire concrètement que plus la situation économique va continuer à se dégrader, plus les plans d'austérité vont se multiplier et s'amplifier et plus les salariés vont trinquer ! Et bien sûr tout particulièrement les salariés du public, l'angoisse et la peur sont d'ailleurs régulièrement avancés par nos gouvernants pour mieux faire passer les pilules.

Ce qui en cette pré-période de réforme des retraites ne laisse rien augurer de très positif, c'est le moins que l'on puisse dire ! Les annonces de ce dimanche ne sont guère rassurantes.

C'est la raison pour laquelle, Force Ouvrière s'est engagée résolument pour lutter contre toute tentative de remise en cause du droit à la retraite à 60 ans, d'augmentation de la durée de cotisations, du code des pensions, du maintien de la référence au 6 derniers mois, et appelle les salariés du privé et du public à une grève interprofessionnelle le 15 juin prochain.

Nul doute, là aussi, que l'ampleur des régressions sociales infligées aux salariés sera largement saluée par les agences de notation, quel comble ! Peut-on légitimement accepter que le malheur des uns, les plus nombreux, fasse le bonheur d'une poignée de quelques autres ?

Malheureusement, ce sujet majeur des retraites ne saurait complètement occulter les autres.

En cette période de préparation budgétaire, la situation est particulièrement préoccupante. D'ailleurs, le premier ministre a d'ores et déjà annoncé la couleur. Par ailleurs, certains font preuve à défaut d'idées lumineuses de projets largement désastreux en termes de conséquences sur le monde salarié en général.

A cet égard, les sanctions financières infligées à nos homologues grecs, espagnols ou portugais, que nous condamnons, seraient chez nous, particulièrement malvenues et sources d'accélérateur de conflit social !

D'autant que tous les indicateurs sociaux sont au rouge.

En ce sens, Bercy se distingue au travers la 19^{ème} vague de l'observatoire interne qui est édifiante ! La colère gronde, comme la journée du 23 mars l'a démontrée, les attentes des agents sont fortes, et ce n'est certainement pas l'introduction de la PFR, la nouvelle procédure d'évaluation, la création du GRAF qui leur donneront satisfaction.

C'est dans ce contexte, que nous attendons avec quelques appréhensions le contenu du discours que pourront nous tenir les ministres à la fin d'un cycle de rencontres engagé avec les fédérations depuis début avril.

Dans le même ordre de mécontentement, la mise en place de la Réate est un facteur de déstabilisation des services de l'Etat, mais aussi des agents.

L'empilement des strates hiérarchiques rend bien difficile une quelconque clarification du « qui fait quoi ». Le service public ne sort pas grandi de cette nouvelle organisation territoriale, mais nous avons bien conscience que ce n'était pas le but de la RGPP.

Nous avons déjà pu vous alerter de dysfonctionnements locaux non seulement dans l'organisation des services mais aussi dans l'organisation du dialogue social, sans qu'à ce jour de réelles réponses aient été apportées.

Il est grand temps que les ministres prennent la mesure de cette situation, c'est pourquoi pour FO, ils prendraient une lourde responsabilité en s'enfermant dans une posture de réserve lors de notre prochaine rencontre.

.....

Liminaire CTPM du 17/05/2010
Réaction au courrier de M. Borloo adressé à Mme Lagarde

Monsieur le Président,

Dans le courant du 1^{er} trimestre 2010, les syndicats nationaux Force Ouvrière représentants les corps techniques industries ont été reçus, par le Secrétaire général et la Directrice des ressources humaines du MEEDDM. Au cours de cet entretien, nos interlocuteurs nous ont affirmé ne pas revendiquer le transfert de la gestion des corps techniques industrie à leurs services. Aujourd'hui, nous apprenons que le ministre d'État, Jean-Louis Borloo, vient de demander officiellement, par écrit, à Madame la ministre Christine Lagarde, la gestion de certains Corps Industrie, à savoir les ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM) et les techniciens supérieurs de l'industrie et des mines (TSIM). Il a également demandé officiellement, par courrier du 29 avril dernier, au Premier Ministre son arbitrage en cas de réponse négative.

Pour FO, cette démarche est proprement inacceptable, tant sur la forme que sur le fond et ne peut que provoquer une vive opposition des personnels concernés.

En effet, le MEEDDM n'a pas jugé utile d'informer les organisations syndicales représentatives, en particulier le SNIIM-FO et le SNaTIM-FO qu'il avait changé de position, alors même que ces deux syndicats représentent plus de 90% des agents de chacun de ces Corps. Tout nous laisse supposer que le SG et la DRH du MEEDDM nous ont consciemment menti affichant ainsi un total mépris du personnel industrie et de leurs représentants.

On peut constater que les termes du courrier du ministre d'Etat sont particulièrement hostiles, je cite : *« Il convient de noter que le dialogue social est conduit par les deux ministères, ce qui n'est ni lisible ni approprié, et affaiblit la position des employeurs, notamment celle du MEEDDM »*. Le MEEDDM nous prouve pourtant, sur chaque dossier traité avec les représentants du personnel, que le dialogue social n'est pas sa préoccupation première. Pour exemple, les non-négociations qui ont abouti à un nivellement par le bas des conditions de restauration et de l'action sociale locale, par exemple l'organisation de l'arbre de Noël, et récemment du régime ARTT . De même, comme nous avons déjà pu le signaler à de nombreuses reprises, le MEEDDM ne respecte pas les termes de la convention de gestion qu'il a pourtant signée avec le MEIE, il y a moins de deux ans : on peut notamment citer, le non versement des primes d'intéressement collectif 2008 et 2009 et l'ouverture aux Corps MEEDDM dès la première publication des postes dit 'cœur de métier industrie'.

« La résorption de la vacance est ralentie et rendue plus complexe » affirme le MEEDDM. Il y a aujourd'hui plus de 1000 postes vacants dans les corps techniques dont il assure la gestion. En l'absence d'un recrutement massif, qui n'est pas à l'ordre du jour, il n'est numériquement pas possible de résorber ce déficit d'agents de corps techniques. Pourquoi donc le MEEDDM se préoccupe-t-il, tout-à-coup, des vacances de postes des IIM et des TSIM, avant de régler ses propres vacances ? Souhaite-t-il récupérer la gestion de ces Corps pour combler une partie de ses postes, notamment les postes « Grenelle », non pourvus, au détriment des postes qu'occupent aujourd'hui les IIM et les TSIM pour le compte de notre ministère, le MEIE qui exercent leur activité notamment à la DGCIS et en DIRECCTE ? Pourquoi ne régule-t-il pas l'ouverture des postes à la hauteur de ses moyens et laisse-t-il ses directeurs déconcentrés faire de la surenchère en matière d'organigramme en publiant des postes au contenu obscur et clairement affichées comme du « surbooking » ?

Je cite encore, *« Les IIM et TSIM étant en position normale d'activité et gérés par le MEIE (DGCIS), le MEEDDM ne maîtrise pas l'évolution des régimes indemnitaires qui impactent directement son budget »*. Depuis la publication de la loi sur la mobilité, les fonctionnaires sont, nous semble-t-il, tous en position normale d'activité quel que soit le ministère dans lequel ils travaillent ; cette loi récente a normalisé la « mise à disposition » des agents entre les ministères. Il n'y a donc pas de cas particulier MEEDDM sur cette question, même s'il serait effectivement plus logique que le MEIE reprenne à son compte et à sa charge le paiement des agents des Corps qu'il gère.

Je cite toujours, *« Cette demande de transfert de gestion s'inscrit dans la ligne portée par le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique en matière de simplification de la mobilité interministérielle et d'harmonisation des pratiques favorisant la fusion des corps. »* Le MEEDDM ne s'arroge-t-il pas les prérogatives du Ministère du travail et de la Fonction Publique ? Il semble croire que le MEIE n'a pas de projet, ni de vision sur l'évolution des ses corps techniques ! Des discussions sont pourtant déjà entamées, notamment sur le développement de compétences sur des thématiques émergentes proches à l'Industrie, qui pourraient présenter un intérêt certain au vu des premiers échos recueillis.

Le MEEDDM a au surplus déjà annoncé ne pas avoir les moyens d'aligner la rémunération des agents des corps techniques dont il assure la gestion sur les corps équivalents des autres ministères. Un transfert de la gestion des IIM et TSIM au MEEDDM engendrerait non seulement une ambiance sociale délicate, mais surtout priverait l'Etat d'une compétence technique sur les métiers de l'Economie et de l'Industrie. Confier la gestion des corps techniques industrie au MEEDDM aurait

pour conséquence inévitable une mise en extinction des compétences techniques globales « industrie / économie » au profit des seules missions environnementales du MEEDDM.

A l'heure ou notre ministère, le MEIE, a, conformément au vœu du président de la république, décidé de lancer, avec les Etats généraux de l'industrie, un renouveau de la politique industrielle Française, comment le MEEDDM ose-t-il demander à s'arroger l'ensemble des compétences des corps industrie (qui lient les compétences industrie et économie) pour les mettre sur des postes « Grenelle » ?

On peut regretter qu'un ministère qui est censé porter le développement durable, ne soit pas capable de comprendre ce qu'est l'approche globale d'une politique industrielle !

Cette tentative de récupération des IIM et des TSIM n'a pour nous d'autre ambition, que de servir l'ego démesuré du MEEDDM. Souhaite-t-il uniquement devenir le plus gros ministère en termes d'effectifs après le ministère de l'Éducation nationale en dépouillant le MEIE de ses corps techniques ?

Nous nous opposons à cette demande Nos Corps sont capables d'apporter une compétence, jamais contestée jusqu'à présent, dans les domaines de l'industrie et de l'économie. Il n'y a, dans cette demande du MEEDDM, aucune cohérence d'ensemble, pas de vision stratégique pour l'État, aucune perspective pour les agents.

Force Ouvrière réaffirme que la filière technique économie-industrie, est une part intégrante de notre ministère. Cette filière composée des T Minefi, des TSIM, des IIM, du corps des Mines est une et indivisible au service des politiques de développement de notre industrie et de notre économie.

Force ouvrière demande à Madame le Ministre de défendre avec la plus grande vigueur l'ensemble des corps industrie comme fondement de son ministère et des politiques qu'elle a la charge de mener. Avec la fédération FO Finances, le SNIIM-FO et le SNaTIM-FO ont indiqué à plusieurs reprises être ouverts à la discussion concernant la révision des règles de gestion de leurs Corps, pour prendre davantage en compte les contraintes des différents employeurs. Cette proposition nous semble être une réponse de fond à la préoccupation du MEEDDM de pouvoir disposer durablement d'agents compétents sur la maîtrise des risques et la réglementation de l'industrie.

Au delà de la nécessaire défense de ses agents, comme nous avons pu l'écrire à madame Lagarde, nous lui demandons de diligenter une étude, afin d'examiner les voies et moyens permettant de garantir le maintien de solides compétences techniques économie-industrie, tout en assurant aux employeurs un accès équilibré à ces compétences dans le respect des conditions de travail des agents et dans l'intérêt global de l'État et non d'un seul ministère. Cette étude pourrait être utilement confiée au CGIET.

Nous attendons donc et demandons, dans cette affaire, le soutien de notre ministère gestionnaire, dans l'intérêt des agents et des missions exercées pour le compte de l'Etat.